

## **9 CARRELAGE - FAIENCES**

### **9.0 GENERALITES**

#### ***9.0.1 Textes généraux***

Les travaux seront réalisés conformément aux documents réglementaires et contractuels, notamment les DTU 52.1 et les cahiers des prescriptions techniques N°2478 de mars 1991 (revêtements de sols collés), N°255-4, 274-6, 2366, 255-5, 274-5 (Revêtements muraux intérieurs collés)

#### ***9.0.2 Qualification***

L'entreprise devra justifier de la qualification QUALIBAT :

- Groupe d'activité N° 63 Carrelage, Qualification 6312 / 6343.

A défaut, elle pourra présenter des références d'opérations d'importance au moins égale.

#### ***9.0.3 Vérification des documents***

Il est rappelé que le marché est passé à prix global et forfaitaire ; le devis quantitatif établi par le maître d'œuvre a un caractère indicatif et sert à l'établissement de la décomposition de ce prix en vue du règlement des ouvrages.

En conséquence, chaque entrepreneur doit vérifier les quantités indiquées sur le devis avant remise de son offre.

Dans le cas de discordance avec les plans, l'entrepreneur avisera le Maître d'Œuvre avant acceptation du marché. Dans le cas contraire l'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'erreurs ou d'omissions. Les travaux seront exécutés dans le respect des D.T.U. - D.T.A. et des règles de l'Art.

Ces documents non joints au marché sont réputés bien connus des entreprises.

Au-delà de la notification des marchés, l'entrepreneur ne pourra se prévaloir d'erreurs ou d'omissions et sera tenu d'exécuter les travaux prévus aux CCTP et (ou) aux plans sans aucune majoration du coût.

#### ***9.0.4 Vérification sur place***

L'entrepreneur se rendra sur place, afin d'être pleinement conscient des travaux à réaliser, des difficultés éventuelles d'exécution, des omissions éventuelles du descriptif.

#### ***9.0.5 Classement upec***

Les revêtements utilisés devront justifier du classement UPEC demandé pour l'usage envisagé. (Cahier du CSTB N°3509 de novembre 2004)

#### ***9.0.6 Colles***

Les colles utilisées devront avoir fait l'objet d'un avis technique du CSTB et bénéficier d'une prise en garantie par les assurances pour l'usage envisagé.

#### ***9.0.7 Nettoyage***

L'entreprise devra le nettoyage de ses ouvrages avant la livraison au maître d'ouvrage.

### **9.1 SOLS**

#### ***9.1.1 Reprise sur carrelage existant***

Reprise ponctuelle sur le carrelage existant et au droit des travaux modificatifs des locaux. Compris travaux préparatoires dépose ponctuelle des carreaux et ragréage du support existant.

Pose collée avec colle sous avis technique du CSTB, compris coupes, chutes et joint. Compris joints de

fractionnement.

Carrelage de format et d'aspect proche ou identique à l'existant.

Localisation :

*Mairie : locaux A14/A15/A16 au RDC.*

*Salle de convivialité : locaux B1/B2/B3/B4/B5/B6 au RDC.*

### **9.1.3 Reprise plinthes existantes**

Fourniture et pose de plinthes de même facture que l'existant au droit des ouvertures créées ou refermées. Compris dépose ponctuelle au droit des huisseries déposées. Compris joint souple entre plinthes et carrelages.

Localisation :

*Mairie : locaux A14/A15/A16 au RDC.*

*Salle de convivialité : locaux B1/B2/B3/B4/B5/B6 au RDC.*

## **9.2 REVETEMENTS MURAUX**

### **9.2.1 Travaux préparatoires**

Dépose et évacuations des faïences existantes compris reprise et préparation des supports : ponçage - enduit de rattrapage.

Localisation :

*Mairie : sanitaires A15/A16 au RDC et Office A21 / sanitaires A22 au R+1.*

*Salle de convivialité : sanitaires B5 au RDC.*

### **9.2.2 Faïences 15 x 15**

Fourniture et pose de faïence posée avec une colle ayant fait l'objet d'un avis technique favorable pour le support concerné, lorsque plusieurs appareils voient, les habillages les surmontant devront impérativement régner au même niveau.

Compris coupes, joints de finition, joint silicone qualité sanitaire sur appareils.

Faïences de type : « P21 » de chez Pavigrès ou esthétiquement et techniquement identique.

Format(s) : 15 x 15 cm, pose droite. Couleur(s) : Au choix de l'Architecte. Finition : Mate. Couleur(s) joints : Gris.

Profilés : Profils d'arrêt et d'angles (cornières) en aluminium anodisé naturel aux extrémités verticales et horizontales et au pourtour de la réservation des miroirs fourniture et pose de profils de finition en aluminium anodisé naturel de type Schlüter Jolly ou équivalent. Coupe d'onglet dans les angles.

Nota(s) : Pose sur hauteur 2.10 m.

Localisation :

*Mairie : sanitaires A15/A16 au RDC et Office A21 / sanitaires A22 au R+1.*

*Salle de convivialité : sanitaires B5 au RDC.*

### **9.2.3 Miroir**

Fourniture et pose de miroirs collés à chants chanfreinés.

Les miroirs seront posés dans une réservation dans l'épaisseur du carrelage mural.

Dimensions : 0.60 x ht 0.90 m.

Localisation :

*Mairie : sanitaires A15/A16 au RDC et sanitaires A22 au R+1.*

*Salle de convivialité : sanitaires B5 au RDC.*